

Shampooings

Doux dessus, dur dessous

La plupart des shampooings revendiquant la douceur renferment des substances qui n'ont rien d'anodin.

Détail de leur composition.

Utilisés plusieurs fois par semaine, voire quotidiennement pour 8% des femmes, les shampooings représentent les trois quarts des ventes de produits capillaires. Ces habitudes expliquent certainement le succès des shampooings doux, qui constituent 38% des achats féminins. Autre argument de plus en plus utilisé par les fabricants : le recours au naturel sous forme de tilleul, pêche, lait d'avoine, fraise, pomme et olivier, orange et miel ou encore algues et pivoine... Or, la grande majorité de ces produits présentés comme naturels (ce terme n'est pas réglementé) sont à base d'ingrédients issus de l'industrie pétrolière et sont potentiellement irritants et allergisants. Depuis quelques années, il existe néanmoins plusieurs labels offrant certaines garanties dans ce domaine (voir encadré "certification" ci-dessous).

Depuis notre dernier test portant sur les shampooings de juin 2001 (QC n° 383), la réglementation européenne a évolué. Une nouvelle directive, publiée le 11 mars 2003 au Journal officiel de l'Union européenne, devrait être prochainement transposée en droit français. Qu'apporte-t-elle aux consommateurs ? Déjà obligatoire sur l'emballage des cosmétiques, la liste des ingrédients fera apparaître ces derniers par ordre d'importance décroissant. La seconde prescription est plus intéressante pour l'utilisateur. Les cosmétiques dont la durabilité minimale dépasse trente mois n'ont pas l'obligation de faire figurer une date limite d'utilisation. Avec le nouveau texte, ils devront indiquer la durée d'utilisation autorisée après ouverture. Une mesure qui est particulièrement bienvenue pour les produits de maquillage des yeux ou les crèmes solaires susceptibles de perdre leurs vertus avec le temps. Également salutaire, la décision d'étiqueter vingt-six substances potentiellement allergisantes chez les personnes sensibles aux parfums.

Certification

Le naturel en label



Ecocert, un organisme indépendant de certification dans le domaine de l'environnement, a mis récemment au point deux labels «certifié par Ecocert» concernant les cosmétiques et figurant sur l'étiquetage.

Le premier, dit écologique et biologique, certifie les qualités suivantes :

95% minimum des ingrédients d'origine naturelle (excluant la pétrochimie),
10% minimum des ingrédients issus de l'agriculture biologique,
95% minimum des végétaux issus de l'agriculture biologique.

Le second, dit écologique, répond peu ou prou aux mêmes types d'exigences, mais dans des proportions différentes :

95 % minimum des ingrédients d'origine naturelle,
5 % des ingrédients issus de l'agriculture biologique,
50 % des végétaux issus de l'agriculture biologique.

Les produits, qui ne doivent pas être testés sur les animaux, peuvent comporter certains conservateurs. Mais tous les parabens ainsi que le phénoxyéthanol sont interdits. Actuellement, soixante entreprises commercialisent environ 700 produits cosmétiques avec l'un ou l'autre de ces labels.

Sur ce total, 70 shampoings sont distribués dans les magasins diététiques, certains rayons de grandes surfaces, voire de jardineries !

Nos amies les bêtes

Enfin, la nouvelle directive prévoit l'interdiction dans toute l'Union européenne de tester les cosmétiques et leurs ingrédients sur les animaux. Elle prohibe également la commercialisation des produits éventuellement testés sur les bêtes à l'extérieur de l'Union. Applicable immédiatement s'il existe des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, l'interdiction devra être totale dans un délai maximal de six ans. Ce dernier est porté à dix ans pour les tests de toxicité à long terme ou concernant la reproduction. Mais, vraisemblablement soucieux de protéger les intérêts des industriels du secteur, le gouvernement français a engagé un recours devant la Cour de justice des communautés européennes sur ce point. Au cas où des méthodes alternatives ne seraient pas disponibles en 2009. Pourtant, certains laboratoires commercialisent déjà des produits non testés sur les animaux (voir encadré "certification")

Encore des progrès à faire

Si cette nouvelle réglementation apporte quelques améliorations, il reste, à coup sûr, des progrès à faire en matière de sécurité pour l'utilisateur. En effet, les shampooings renferment de nombreuses substances qui sont loin d'être anodines. Plus particulièrement visés, les conservateurs, dont certains, bien qu'étant parfaitement autorisés dans les cosmétiques, ne devraient pas être utilisés en raison de leur toxicité. Et le fait d'être rincés ne dédouane pas les shampooings de tout risque car ils sont utilisés très fréquemment. De plus, nous sommes souvent exposés aux mêmes substances via d'autres produits. C'est le cas du phénoxyéthanol ainsi que du formaldéhyde et de ses dérivés. En 2000 la Commission de sécurité des consommateurs (CSC) avait réclamé la substitution des éthers de glycol de la série E - la famille du phénoxyéthanol - très présents dans les cosmétiques, malgré un risque pour le système reproducteur. Classé comme cancérigène probable par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), le formaldéhyde peut également déclencher des allergies. Loin de se limiter aux cosmétiques, ce conservateur est omniprésent dans notre environnement (voir QC n° 389, p. 52). Et dans les shampooings, on trouve des libérateurs de formol, le DMDM hydantoin et l'imidazolidinyl urea, qui entraînent des risques similaires.

Lisez attentivement l'étiquette

Autres conservateurs très présents dans les cosmétiques mais aussi dans les aliments et les médicaments, la famille des parabens. Eux aussi provoquent des allergies et, depuis peu, ils sont soupçonnés de cancérogénicité. Pour finir cet inventaire inquiétant, on trouve dans les shampoings une association de deux conservateurs, connue sous le nom de kathon CG, et du méthylidibromo glutaronitrile, tous susceptibles de déclencher, là encore, des allergies.

En résumé, l'argument douceur des shampoings ne doit pas faire oublier qu'ils renferment des substances pas toujours inoffensives. Dès lors, ce conseil s'impose : **bien lire les étiquettes pour éviter ceux qui contiennent ces substances peu recommandables et ne pas abuser des shampoings même doux. Si le lavage quotidien des cheveux est sans aucun doute bénéfique pour les fabricants de cosmétiques, il risque de ne pas l'être pour vous.**

Catherine Sokolsky
Dossier technique : Gaëlle Landry et Yen Fan Law
27/05/04
UFC Que Choisir